



An Amzer

VOLUME 10 N° 61 HIVER 2007

**Nedeleg
Laouen ha**

Bloavez mat

**Le mot
du président**
page 2

**Le Fest-Noz d'hal-
loween.**
page 3

**École Diwan : TRENTE
ANS!
Skol Diwan : TREGONT
VLOAZ!**
page 4

**Poullaouën, vous con-
naissez?**
page 5

**L'élimination de Claude
de France du duché de
Bretagne**
page 6-7

**Les fragments du
calendrier gaulois dit
calendrier de Coligny
découvert en
France en 1897.**
page 7

La vie de l'Union
page 8



André Jolly – Peintre de Pont-Aven (1882-1969)



Le mot du président

Nous voici déjà à la fin de l'année à l'époque des vœux. Nos activités connaissent toujours un certain succès, un gros merci aux bénévoles qui animent efficacement les différents ateliers.

Le fest-noz du 3 novembre a permis à nos musiciens de démontrer une nouvelle leurs talents. Merci aux bénévoles, crêpiers, serveurs et autres, sans votre efficacité et dévouement il est impossible de satisfaire tous nos visiteurs.

Nos différents appels à la région, pour notamment les manuels d'apprentissage du breton sont restés sans réponse. A ce sujet l'appel au secours de Diwan marque le peu d'intérêt des élus bretons pour la défense de notre culture. Les cours de langue bretonne sont donc suspendus en ce moment, ils sont remplacés par un atelier de chant, qui nous permet toujours la pratique de notre langue et la découverte des traditions de tous les coins de la Bretagne.

Pour la suite de la saison, notez le fest-noz de la Saint-Patrick le 23 mars et la Saint-Yves le 25 mai. Notre nouveau groupe de chant aura-t-il quelque(s) pièce(s) à nous présenter?

Un projet s'annonce dans le cadre de la célébration du 400ème de la ville de Québec, le groupe Louis Le Duff, 'La Brioche Dorée, Bridor...', envisage de faire venir à ses frais le trios-mâts barque BELEM au vieux port de Québec fin juin, début juillet. Nous sommes pressentis pour assurer l'animation sur et autour du bateau. Un joli fest-deiz en perspective! Nous vous avertirons de la suite du projet.

Nedeleg laouen ha Bloavez mat an tout

Ken a c'hentan!

Claude



LA VALSE DES PAINS
Pascal Picarda
12 dépôt,
Sutton, Canada J0E2K0
(450) 538 2323



NOUVEAU T-SHIRT

Le nouveau T-shirt de l'union est disponible, vous pouvez l'acquérir au prix de 15 dollars plus frais de port.

NOS ANNONCEURS

Biscuiterie La Petite Bretronne, Blainville
Crêperie Ty-Breizh, Montréal
Dr François Lubrina, medecin vétérinaire, Montréal
Hôtel Château de l'Argoat, Montréal
Maître Saladier, Boisbriand
Sutton, Montréal
Service financiers Investors, Westmount
Transports Gé-Ber, Montréal-Nord
Voyages Polar Bear.

Toutes les entreprises citées sont membres annonceurs de l'Union des Bretons Inc.

Merci.

Dépôt légaux

Bibliothèque Nationale du Canada
Bibliothèque Nationale du Québec

ISSN

1480-8870 (1480-8889 pour le web)

Rédaction

Claude H. Rolland
Pierrick Sauvage

Infographie

Patrice Ladroue

www.bzh.ca
pour le courriel : bzh@bzh.ca

Le Fest-Noz d'halloween

Le 3 novembre dernier nous nous sommes retrouvés au collège International Marie de France pour notre traditionnelle fête d'halloween. Une petite différence avec les années antérieures, nous avons été privé de la retransmission du Cyberfest-noz de Quimper. En effet cette événement a eu lieu lors de la Breizh touch à Paris, fin octobre, un vendredi de surcroît.

Peu importe, avec nos groupes musicaux, l'an des vents et Ain e ta, les crépiers et tout les bénévoles l'ambiance fût assurée.

Merci à tous pour cette bonne soirée et à la saint Patrick!



DOCTEUR FRANÇOIS LUBRINA
MÉDECIN - VÉTÉRIINAIRE

SUR RENDEZ-VOUS
Tél.: (514) 737-6699

4920, Côtes-des-Neiges
Montréal, Qc, H2X 1C7



3415 Boulevard de la Concorde-Est
Laval (Duvernay) 450 728 1426



École Diwan : TRENTE ANS! Skol Diwan : TREGONT VLOAZ!

L'école Diwan a trente ans! En effet, il y a trente ans cette année était créée la première école maternelle à Lampaul-Ploudalmézeau dans le Léon. Elle comptait cinq élèves seulement à l'ouverture, contre trente actuellement.

Diwan propose un enseignement en immersion bretonne (c'est-à-dire qu'on y emploie le breton comme langue d'enseignement) pour tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée. On retrouve aujourd'hui des écoles Diwan à travers l'ensemble de la Bretagne et même depuis peu jusqu'à Paris.

Actuellement, plus de onze mille élèves apprennent le breton dans trois filières scolaires: l'association privée et gratuite Diwan, d'immersion bretonne, et les écoles bilingues Div Yezh, publique, et Dihun, privée. Il faut mentionner que ces élèves obtiennent d'excellents résultats aux examens du baccalauréat. En outre, on peut même aujourd'hui étudier le breton à l'université. Enfin, outre les jeunes, un grand nombre de personnes de par le monde étudient le breton dans les cours du soir, par correspondance, ou encore dans des stages et ce, même au Québec.

Conséquence des politiques de l'État français, on constate un recul énorme de la pratique du breton en Bretagne au XXe siècle: 1,3 million de bretonnants au début du siècle, encore plus d'un million au milieu du siècle, contre environ 250 000 aujourd'hui. Devant cette situation et la perte de plusieurs milliers de bretonnants de naissance chaque année en Bretagne, on comprend l'importance de ce mouvement pour essayer de sauver une langue et une culture qui font partie du patrimoine mondial de l'humanité. Bien qu'à une échelle différente, puisque le français est parlé ailleurs dans le monde, un défi semblable se pose au Québec pour préserver notre langue, très minoritaire en Amérique.

Alors, au nom de tous les Bretons québécois, Québécois bretons de cœur, et de tous ceux qui adorent la Bretagne:

FÉLICITATIONS À DIWAN ET QUE VIVE LA LANGUE!

Marguerite

Lu dans Breizhmag de novembre 2007 - *L'appel au secours de Diwan*

Le trentième anniversaire de Diwan, l'école en breton, risque d'être terni par des problèmes récurrents de trésorerie. Malgré une progression des effectifs –Diwan scolarise cette année 2991 élèves– l'association n'arrive toujours pas à boucler ses comptes. Il devrait manquer 83 000 Euros pour boucler le budget 2007. La faute à "une législation qui a évolué l'an passé" selon Padrig Hervé le président. Si la direction se félicite de "ces avancées sociales", elle ne sait pas comment régler l'addition. Diwan lance donc un appel aux dons. Dans l'attente plusieurs projets d'ouverture d'écoles sont gelés, dont le projet de collège en Loire-Atlantique.

Tregont vloaz eo skol Diwan! Evit gwir, tregont vloaz 'zo er bloaz-man eo bet krouet ar skol-vamm gentan e Lambaol-Gwitalmeze e Bro Leon. Pemp skoliad a oa hepken enni d'ar mare-se, e kenver tri-ugent anezho hiziv.

Kinnig a ra Diwan, er skol, un deskadurezh hollvrezhonek (da lavarret eo e vez implijet ar brezhoneg evel yezh kelenn) evit an holl liveoù-skol, eus ar skol-vamm betek al lise. Hiziv e kaver skolioù Diwan dre Vreizh ha zoken nevez 'zo e Paris.

Breman e kaver ouzhpenn unnek mil skoliad o teskin brezhoneg e tri seurt skolioù: ar c'hevredad prevez ha digoust Diwan (hollvrezhonek), ar skolioù divyezhek Div Yezh (skolioù stad) ha Dihun (prevez). Ret eo menegin o devez ar skolidi-se notennoù uhel en arnodennoù bachelouriezh an akademi. Ouzhpenn-se, gallout a reer studian ar brezhoneg er skol-veur. A-benn ar fin, en tu-hont d'ar re yaouank, kalz a dud ar bed a zo o teskin ar yezh pe dre

gentelioù-noz, pe dre lizher, pe c'hoazh dre stajioù, zoken e Bro-Gebek.

En abeg da bolitikerezh ar stad Gall, hon eus gwelet niver ar vrezhonegerien o kilan e-pad en XXvet kantved: 1,3 milion e deroù ar c'hantved, ouzhpenn 1 milion e kreiz ar c'hantved ha damdost 250 000 hiziv. En abeg d'an dra-se, o welout niver ar vrezhonegerien o tigreskin ez eo pouezus strivan evit savetein ur yezh hag ur sevenadur a zo lod eus glad-bed an denezh. Da skouer, daoust d'ar galleg da vezan komzet e meur a lec'h er bed, an hevelep stourm a ranker kaout evit mirout ar galleg e Bro-Gebek peogwir n'eus nemet un niver bihan a c'hallegerien en Amerika.

Neuze en anv an holl Bretoned kebekad, Kebekiz bretoned a galon ha kement hini a gar Breizh:

GOURC'HEMENNOÙ DA ZIWAN HA RA VEVO AR YEZH!

Kenavo

Marc'harid

LEXIQUE: diwan: germe; divyez: bilingue; dihun: éveil.

RÉFÉRENCES:

-www.diwanbreizh.org

-Abalain, Hervé, Pleins feux sur la langue bretonne, Coop Breizh, sept. 2004, chap.5.

-Le Courtois, Erwan, Breizhmag no. 6, juin-juillet 2007, p. 3-7.

-Côtes d'Armor, hors-série no.7, juin 2006, Conseil général des Côtes d'Armor, p.42-46.v



Planète NONI

TÉL.: (514) 543 3639
www.planete-noni.com

Le jus que votre mère vous aurait donné si elle l'avait connu.

Cidrerie du Minot

376, Chemin Covey-Hill
Hemmingford (Qc) J0L 1H0

TÉL.: (450) 247 3111
FAX.: (450) 247 2684

Poullaouën, vous connaissez?

18^{ème} Nuit de la Gavotte
Nozvez ar Gavotenn



POULLAOUËN

Cabaret-Concert
Stage de Kan ha Diskan 14-15-16
Conférence Expo septembre 2007
Fest-noz / Fest-deiz a viz gwengolo



Hervé Connan m'a confié un ouvrage de Jean-Marie Huitorel, intitulé *Poullaouën histoire et traditions*. Dans ce document on trouve en plus de la partie culturelle, n'oublions pas que ce coin de Paou-Poher (Pays traditionnel du Poher), fût à l'origine de la renaissance des festou-noz à la fin de la seconde guerre mondiale, et aussi l'histoire du centre de la Bretagne l'Ar-goat.

J'ai noté pour vous quelques faits méconnus :

La révolte des bonnets rouges, dite aussi révolte du papier timbré.

En 1675, le roi Louis XIV menait une guerre interminable en Hollande et il lui fallait de l'argent. Colbert son ministre, ne trouva pas mieux que de créer un nouvel impôt. Tout acte officiel devra désormais être frappé d'un timbre. C'est l'origine des timbres fiscaux. En plus de nouveaux impôts furent créés sur le tabac, la vaisselle d'étain ...

La vie des paysans était déjà assez misérable, ce fût la goutte d'eau qui fit déborder le vase, à la suite des villes une bonne partie des campagnes de Basse-Bretagne se souleva. Une figure locale de cette révolte est un notaire royal de Carhaix Sébastien Le Balp. Il s'ensuivit une répression atroce menée par le Duc de Chaulnes, Gouverneur de Bretagne. La Marquise de Sévigné en fait état dans ses lettres.

Les mines de plomb argentifère

Poullaouën fût pendant longtemps le premier producteur de plomb du royaume et l'un des tous premiers d'Europe. Son exploitation date du temps des Romains. Au XVIIIème siècle, elles prirent leur essor par la création de la "Compagnie des Mines de Basse-Bretagne". Le siège était à Paris, le centre d'exécution à Poullaouën et au Huelgoat. En 1785 elle devinrent même l'école d'application de l'école Royale des mines. Après leurs études théoriques à Paris, les élèves-ingénieurs venaient y effectuer un stage pratique de quelques mois. Lors de la seconde moitié du XVIIIème siècle la mine connût sa plus grande prospérité, à cette époque on y comptait plus de 1000 ouvriers, plus de nombreux bûcherons qui fournissaient le bois et les voituriers qui assuraient le transport. Les dirigeants étaient souvent des étrangers. Les contre-maîtres et les ouvriers qualifiés venaient du Pays de Galle, d'Angleterre, d'Allemagne. Le caractère colonial de l'entreprise la rendit hostile aux "indigènes". Vers 1875, la rareté du minerai et la mésentente des actionnaires conduisit à sa fermeture.

La communauté protestante



Ce sont les baptistes Gallois qui, en 1836 entreprirent d'évangéliser leurs frères celtes de la Bretagne, par l'intermédiaire de leur missionnaire le pasteur Alfred Jenkins qui s'établit à Morlaix. Ayant appris le breton, il traduisit des cantiques en notre langue. Poullaouën, déjà fréquentée par les mineurs Gallois était le terrain idéal pour l'implantation d'une telle communauté. Bel exemple du droit à la différence et belle leçon de tolérance.

Les Bardes de Poullaouën

Le plus célèbre barde Cornouaillais du XIXème siècle est Prosper Proux. Son père, Suisse ou Jurassien était trésorier général des mines, il mourût assez jeune. Sa mère regagna Guerlesquin d'où elle était originaire avec son fils Prosper. Après un engagement dans la marine puis dans l'armée de terre, il revint à Guerlesquin comme commis-percepteur. A ses moments perdus il écrit des poèmes et des chansons. Son premier recueil : "vKanaounou eur C'hernavad", chansons d'un Cornouaillais, poésie gaillarde pleine de santé fût un immense succès populaire. Le clergé, inquiet, fit disparaître les exemplaires de cet ouvrage. Plus tard il publiera "Kimiad ar Zoudard yaouank".

Il faut également citer Yves Le Bec, Hervé Tilly et plus récemment Iffig Pichon. Ce dernier a été mis en musique par Gilles Servat "Gwerz an Everien Gwad".

Culture

Une caractéristique des costumes masculin est le chapeau en peau de taupe (Tok blev goz).

Le chant le plus populaire à Poullaouën est celui qui fait danser, à savoir les fameuses gavottes chantées sur le mode du Kan a diskan. La suite de gavottes dite "Gaavotte des montagnes" se compose d'un lent appel à la danse (Galv) suivi par l'accélération du rythme qui entame le premier morceau (Tamm Kenta), le morceau du milieu (Tamm Kreis) est une ronde à parties rythmées destinées à reposer le danseur qui va de nouveau suer lors du dernier morceau (Tamm Diweza).

Terre de prédilection du Kan a diskan, Poullaouën a connu toute une lignée de chanteurs et chanteuses Louiz Ropars, François Menez, François Louis Le Gall, Auguste Riou, Guillou Rivoal et les talentueuses sœurs Lozac'h.

Le biniou et la bombarde, introduits par les frères Ropars, sont de tradition plus récente.

Il faut signaler ici le travail d'une association comme Dastum, qui collecte et diffuse toutes ces musiques, qui sinon sombreraient dans l'oubli.

POULLAOUËN

Poullaouën



source : www.geobreizh.com

POULLAOUËN

Gé-Ber transport inc. Gérard Bernard
Président
TRANSPORT EN VRAC 5320, Industriel
Enlèvement de la neige Mtl Nord, Qc, H1G 3H4
TEL.: (514) 852-1287

524, rue Sherbrooke est
Montréal Qc, H2L 1K1
Réservation
Tél.: (514) 842 2046
Fax: (514) 286-2791





L'élimination de Claude de France du duché de Bretagne

**Dernier extrait de la thèse de Monsieur Louis Melennec.
Notre grande saga s'achève ici mais retrouvez sur la toile.**

L'élimination de Claude de la propriété de ses duchés de Milan et de Bretagne .

4°) Le testament de Claude de Bretagne .

Le 26 juillet 1524, Claude mourut comme elle avait vécu : sans ennuyer personne. On ne connaît pas la cause de sa mort. Brantôme écrit : Le Roy, son mary, lui donna la vérole, qui lui advança ses jours . Louise n'eut apparemment aucun regret, ni de la perdre, ni de l'avoir fort rudoyée durant sa vie. Elle note dans son journal : Madame Claude, Reyne de France, et femme de mon fils, laquelle j'ai honorablement et amiablement conduite : chacun le sçait, vérité le cognoist, expérience le démontre, aussi fait publique renommée . On fit les éloges d'usage et de belles funérailles. On prétendit qu'à sa mort son corps fit miracles . Une grande dame des siennes, étant un jour tourmentée de fièvre chaude, recouvra soudain la santé. Clément Marot a laissé une épitaphe, d'une grande platitude : son modèle ne l'a pas inspiré .

On ignore les conditions dans lesquelles Claude a testé. Etant donné ce que l'on sait de son manque de volonté, on peut présumer qu'elle rédigea son testament de la même manière qu'elle le fit pour les dons ci-dessus. La bibliothèque Mazarine a conservé une copie de l'acte :

Le nom de Dieu préalablement appelé savoir faisons à tous, présents et avenir, que tres haute, tres puissante et tres excellente dame Claude, par la grâce de Dieu, Royne de France, Duchesse de Bretagne, comtesse de Bloys, de Montfort, d'Estampes, de Soissons et de Vertu, dame de Coucy, saine d'entendement, malade en son lit, a fait et ordonné son testament ou ordonnance de dernière volonté en la forme quy s'ensuit.

Premièrement, elle a recommandé son ame à Dieu, notre Créateur, père et rédempteur, à la glorieuse et Sacrée Marie et à toute la Cour céleste de Paradis, a voulu son corps mettre en sépulture ou il plaise au roy son tres cher, tres aimé seigneur et espoux et ses obseques et funérailles estre faites au plaisir, discrétion et volonté dudit seigneur, et a institué et institue le seul héritier universel en tous et chacun ses biens, meubles et immeubles en quelques part ou lieux qu'il soit situé ou assis, son cher et tres aimé fils aîné François, Dauphin de Viennois, et Duc de Valentinois, et après son décès, ses hoirs malles

procrées de legal mariage perpétuellement tant que sa lignée droite durera avec le droit d'ainesse et primogéniture de l'un à l'autre successivement gardé...

Si la lignée masculine de sondit fils aîné ledit Seigneur, dauphin venoit à faillir (que Dieu ne veuille) sans héritiers malles, veult ladite Dame iceulz biens parvenir à notre tres cher tres amé fils Henry duc d'Orléans son second fils si lors est en vie et, en deffault de luy, ses enfants malles survivants ... ledit droit d'ainesse et primogéniture gardé.

Et si la ligne masculine de sondit fils Henri, duc d'Orléans venoit à faillir, que Dieu ne veult, ladite dame ses biens parvenir à son tres cher et tres amé fils Charles d'Angoulesme, son troisième fils.

La reine, par ailleurs, disposait que ses enfants, Henry, Charles, Charlotte, Marguerite et Madeleine disposent de telles parts et portions qui leur doivent appartenir par les coutumes des lieux ou ces dits biens sont situés et assis, et desquels elle n'aurait pas disposé en faveur de son fils aîné.

Le testament fut fait au château de Blois le 26 juillet 1524, environ deux heures après minuit. En dehors des notaires et de son confesseur, assistaient à la signature de l'acte l'évêque et duc de Langres, son grand aumônier, Raoul Huvanet, son général des finances et quelques autres témoins. Il n'est fait état de la présence d'aucun seigneur breton. La reine ordonnait que le roi fût son seul exécuteur testamentaire, le suppliant très humblement vouloir commettre tel personnage qui lui plairait pour l'exécution et accomplissement dudit testament.

Fait important, on lui fit approuver que le roi fût usufruitier et qu'il eût la jouissance de tous les biens de Claude sa vie durant.

La lecture du texte ci-dessus montre que Claude, contrairement à ce qui a été écrit à peu près partout, n'a nullement institué le dauphin François, héritier du duché de Bretagne . Le légataire universel est celui à qui on lègue la totalité ce que l'on possède, dans la limite, bien entendu, de ce que la loi autorise à léguer. Or, on ne pouvait évidemment acquérir la couronne de Bretagne par legs, dont ou héritage ; on devenait duc de Bretagne parce que la coutume bretonne en décidait ainsi, non parce que le duc défunt avait décidé de privilégier tel ou tel de ses héritiers à cette fin. La loi du royaume de France était la même. Lorsque le roi prétendit en 1539 donner à son fils Henri, devenu dauphin, le duché de Bretagne, en avancement d'hoirie, le parlement s'y opposa . Il rappela la loi fondamentale du royaume, aux termes de laquelle, les biens de la couronne sont indivisibles, n'appartiennent qu'au roi, et ne peuvent être ni cédés ni légués :

Bailler part et portion des biens, terres et seigneuries du Royaume et de la Couronne, importerait déclaration qu'ils



Le Maître Saladier Inc.
Tél.: (450) 435-0674 Fax: (450) 435-0363 Tél.: (450) 430-7597 Fax: (450) 430-4156

Georges Morzadec
Président et Chef de la direction
Président - Chef Executive Officer
1755, boul. Lionel Bertrand
Boisbriand, Qc J7H 1N8



Les Pré-Cuisinés à Table inc.
Tél.: (450) 430-7597 Fax: (450) 430-4156

Sans frais: 1-877-435-0674



Spécialités
Crêpes Viandes Fruits de mer

933, Rachel Est,
Montréal, Qc, H2J 2J2
TÉL.: (514) 521-1444

Les fragments du calendrier gaulois dit calendrier de Coligny découvert en France en 1897.

Article de : Donatien Laurent Centre de Recherches Bretonnes et Celtiques, Université de Bretagne Occidentale à Brest.

Porte parole: Loeiz Laurent

Premier extrait : **Le calendrier celtique de la table de Coligny aux traditions des pays de langue celtique.**

Nous savons, par les écrivains de l'Antiquité, grecs et surtout romains, que les Gaulois avaient une compétence reconnue en matière d'astronomie.

César nous dit à propos des druides qu'ils " se livrent à de nombreuses spéculations sur les astres et leurs mouvements, sur la grandeur du monde et de la terre ". Il ajoute que " c'est par le nombre des nuits et non des jours que les Gaulois comptent le temps. Ils placent les anniversaires, les commencements des mois et des années de telle façon que le jour fait suite à la nuit ". De son côté, Pliny l'Ancien indique que c'est par la lune que les Gaulois règlent leurs différentes unités de temps : c'est en effet, nous dit-il, au sixième jour de la lune – donc au premier quartier réalisé – qu'ils placent le début de leurs mois, de leurs années et de leurs siècles de trente ans. La découverte en 1897, sur le territoire des Gaulois Ambarri, voisins immédiats des Séquanais et des Eduens, d'un calendrier qui donne le déroulement, jour par jour et mois par mois, de cinq années consécutives, confirme de façon éclatante cette réputation. Il faudra pourtant attendre 1986, près d'un siècle plus tard, pour disposer, grâce à Paul-Marie Duval et à Georges Pinault, d'une édition critique de ce texte de plus de 2 020 lignes, la plus longue inscription gauloise connue à ce jour et le seul témoin matériel que nous ayons de la science très ancienne des druides. L'une des questions qui se pose à son propos est celle de son origine. Celtique par sa langue, ce calendrier l'est-il par sa conception ? Paul-Marie Duval pose ainsi le problème en conclusion de son ouvrage : " N'a-t-il pas été, soit constitué au temps de la préhistoire en Occident et adopté, adapté et traduit par les Celtes, soit importé, rapporté, lors des invasions celtiques d'un pays méditerranéen ? S'il est celtique – ajoute-t-il –, il doit remonter à la période où les Celtes occupaient l'Allemagne moyenne, d'où ils ont pu l'apporter en Gaule . Peut-on donc penser qu'il s'agit du calendrier celtique, donc d'un bien commun à des populations dispersées à travers une grande partie de l'Europe centrale et occidentale et jusqu'aux lointains Galates d'Asie Mineure ? Lorsque saint Paul leur reproche de trop s'intéresser à l'observance des jours, mois, saisons et années , n'est-ce pas parce qu'en tant que Celtes, ils conduisent leur vie religieuse et leurs pratiques rituelles en fonction de préoccupations trop exclusivement calendaires ?

Depuis l'édition critique de 1986, un certain nombre de travaux ont paru, tant en France qu'à l'étranger, qu'il faudrait analyser et commenter. Je ne peux le faire dans le cadre de cette présentation. Cela m'entraînerait trop loin et, surtout, je crois plus urgent de revenir sur l'établissement du texte lui-même, qui a souvent été mal lu et, par suite, mal compris. Je m'en tiendrai, après un bref historique des recherches qui ont suivi la découverte des fragments de la

suite de la page 6



fussent divisibles...La Couronne, les terres et seigneuries quelconques d'icelle ne [peuvent] souffrir aucune scission, division, séparation ou diminution...Par cette maxime du droict, des gens du droict et lois naturelles françoises, il a toujours esté soustenu que les terres et Seigneuries de la Couronne ou qui sont du domaine d'Icelle, n'ont jamais peu estre baillées pour part et portion, ni héréditairement aux enfans de France, qui n'en peuvent rien avoir et tenir que pour leur appanage, et entretenement.

Pour les mêmes raisons, les biens de la couronne de Bretagne ne pouvaient être ni divisés ni légués. Claude ne pouvait ni bailler, ni donner, ni léguer à l'un quelconque de ses fils la couronne de Bretagne, pour la même raison que les rois de France pour leur propre couronne :

Ladite concession ne peut être hereditaire, laquelle qualité ne peut avoir lieu ez terres et biens de la Couronne Des biens de la Couronne, l'on ne peut bailler part et portion à ses enfans ... Les terres et Seigneuries de la Couronne de France ne sont hereditaires, ni déferés par succession en qualité hereditaire, mais sont déferés par la loy du Royaume avec l'intégrité, au seul successeur de la Couronne.

Pour que la couronne de Bretagne fut transférée à François, fils aîné du roi, alors que selon le traité conclu entre Louis XII et Anne de Bretagne en 1499, c'est le deuxième enfant du couple royal qui était l'héritier légitime, la monarchie française dut manigancer d'autres opérations ; il en sera parlé plus tard.

Louis Melennec est Docteur en droit et en médecine, Diplômé d'études approfondies d'histoire, Diplômé d'études supérieures de droit public, de droit privé, de droit pénal, Ancien chargé de cours des facultés de droit et de médecine, Ex Consultant près le Médiateur de la République Française, Ancien élève de la Sorbonne et de l'Ecole des Chartes de Paris.
plus d'infos sur le : <http://louis-melennec.fr>



plaque de bronze, à présenter l'état de la question, tel qu'il ressort de ce travail d'édition exemplaire et prudent, qui n'a éludé aucun des problèmes rencontrés et qui fournit désormais la seule transcription valable de l'inscription calendaire de Coligny. Ensuite, j'essaierai, à la lumière des cultures celtiques insulaires (galloise et gaélique d'Irlande et d'Ecosse) et continentale (bretonne), d'éclaircir quelques points essentiels pour la compréhension du fonctionnement du calendrier.



LA PETITE BRETONNE

PÂTISSERIE
VIENNOISERIE

SERGE BOHEC
PRÉSIDENT
TÉL.: (450) 435-3381
FAX: (450) 435-0944

1249, boul. Labelle, Blainville, Qc, J7C 2N5

Me Patrick-Claude Caron
Avocat, M. Fiscaliste



255, boul. Crémazie Est - Montréal (Québec) H2M 1M2
Tél : (514) 789-1945 - Fax : (514) 789-1947
Info@caronavocats.net - www.caronavocats.net

Calendrier

Ateliers de danses bretonnes

Les ateliers ont toujours lieu le dernier mercredi du mois. au Collège Marie de France 4695 Queen Mary Montréal. Dates à retenir : 30 janvier 2008, 27 février et 26 mars.

6@8 au Hurley's

Les Bretons et amis de la Bretagne se réunissent les premiers jeudis du mois à l'étage du Hurley's Irish pub 1225 Crescent Street Montréal. Prochains rendez-vous : 7 février, 6 mars.

Cours de Breton

Ils sont désormais remplacés par une activité chant le mardi soir. Notez les dates : 8 janvier, 22 janvier, 12 février, 26 février, 11 mars et 25 mars. Au collège à 19h.

Jam

Les 18 janvier, 15 février et 21 mars au Collège Marie de France 4695 Queen Mary Montréal. Tous les musiciens sont les bienvenus.

Téléphone de l'Union :

Initiative de notre ami Hubert, notre ligne téléphonique est dirigée désormais vers l'un ou l'autre des membres du Conseil. Vous pouvez désormais nous joindre aux heures des repas.

La meilleure façon d'encourager nos bénévoles est de participer aux activités qu'ils organisent. Venez les saluer ce geste sera très apprécié.

Retenez sur vos calendriers :

Fest-noz le 15 mars toujours pour nos fêtes les bénévoles sont les bienvenus. Faites-vous connaître.

Internet : Depuis le moi de mai notre adresse a changé www.bzh.ca pour le courriel : bzh@bzh.ca

Informations du consulat :

Le consulat général de France change d'adresse le 18 décembre 2007 :

1501 Mc Gill College
10ème étage
MONTREAL (Qc)
H3A 3M8

Notre ami *Jean-Marie Moncelet* a subi une lourde chirurgie le mois dernier, tous nos vœux de prompt rétablissement.



- Retraite
- Épargnes
- Investissements
- Protection d'actifs
- Gestion du risque

MARIE GUÉDO, B.A., Pl. Fin
Planificateur Financier - Conseillère
TÉL.: (514) 935-3520
FAX: (514) 935-2930
MGUEDO@INVESTORSGROUP.COM
LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE
4, SQUARE WESTMONT, BUR. 250
WESTMOUNT, QC H3Z 2S6



Excel immobilier^{inc.}

Courtier immobilier agréé

1500 rue Morin, #201, Montréal (Qc), H4L 5M7
bur.: (514) 747 1221 Fax.: (514) 747 1808
www.excelimmobilier.ca

Micheline James
Agent immobilier affilié
Cell: (514) 581 7441
mjames@excelimmobilier.ca

